

PANTHÉON Sorbonne *Magazine*

N° 1 | JANVIER-FÉVRIER 2013

MAGAZINE D'INFORMATION DE L'UNIVERSITÉ PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE



**Sommes-nous
en 1788 ?**

Éditorial



2012 s'achève et la trompette du dernier jour n'a pas encore sonné... 2013 s'annonce et s'illumine d'un nouveau magazine, coloré et aéré: Panthéon-Sorbonne magazine.

Au fil des pages, le lecteur déchiffre les signes de temps nouveaux pour l'université. Il s'envole au Qatar avec cinq étudiants sportifs de haut niveau à l'occasion des Doha GOALS et visite l'université Hitotsubashi de Tokyo. Pierre Serna, historien de la Révolution, le conduit entre passé et présent vers l'an 1788, aube de la proclamation des droits de l'homme et du citoyen, horizon d'attente des individus et des peuples. Michel Rosenfeld, juriste new-yorkais, lui éclaire les nouveaux défis des constitutions. Aux Publications de la Sorbonne, Aurélie Damet lui ouvre *La septième porte* de Thèbes, gouffre originel des violences familiales où se sont entretués Étéocle et Polynice, fils incestueux d'Œdipe.

Il découvre les potentialités d'une grande université moderne. Il accompagne dans leur cursus trois étudiants de double licence, alternative à la formation généraliste des classes préparatoires des lycées. Il suit, avec Frédéric Sojcher, cinéaste confirmé, directeur du master pro Ciné Sorbonne, le regard de cinq étudiants sur les œuvres du musée du Quai Branly. Il se réjouit des onze lauréats de notre Prép'ENA. Il écoute, au centre Pierre Mendès-France, le cours d'amphi sur la préparation de la loi de finances de Jérôme Cahuzac, ministre du budget.

À Panthéon-Sorbonne, l'université a un avenir !

Philippe Boutry,
Président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Directeur de la publication

Philippe Boutry

Vice-présidente chargée de la communication

Nadia Jacoby

Rédactrice en chef

Lucia Hernandez

Rédactrices

Lucia Hernandez, Cécile Lecan

Ont collaboré à ce numéro

Cécile Gonzalez, Louis Robiolle, Pierre Serna

Conception graphique et mise en page

Cyril Cavalié

Iconographie

Cyril Cavalié, Cécile Gonzalez, Émilie Roux

Crédits photos

Illustration de couverture : Dreamstime.com / Jakub Jirsák ; p. 2, 24 : UP1/Service communication ; p. 3, 10, 11 : Coll. Musée de la Révolution française / Domaine de Vizille ; p. 3-8, 20, 27, 28 : UP1/E. Naouri ; p. 9, 25 : UP1/L. Hernandez ; p. 12, 13 : IHRF ; p. 14 : IRD, S. Robert ; p. 9, 15, 16, 19, 27, 28, 32 : D.R. ; p. 26 : relevés topographiques par des étudiants sur le site d'Argentomagus (Saint-Marcel, Indre), Adrienne Barroche ; p. 27 : Ray Evrard ; p. 29 : UP1/C. Gonzalez, La Sorbonne - Chancellerie des Universités de Paris ; p. 30 : UP1/T. Urbain-Mathis ; p. 31 : Aurélien Mole, Courtesy Galerie Alain Gutharc

Impression

Imprimerie Moderne de l'Est



Tirage

10 000 exemplaires

ISSN en cours

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Service de la communication
12, place du Panthéon
75231 Paris cedex 05
Tél. : 01 44 07 79 40
Fax : 01 44 09 79 39
secom@univ-paris1.fr

Magazine disponible au format PDF et flipbook :



La reproduction intégrale ou partielle des textes et des illustrations doit faire obligatoirement l'objet d'une demande préalable auprès la rédaction.

Ce numéro a été réalisé avec des encres végétales par un imprimeur certifié ISO-14 001 respectant toutes les normes environnementales.

Retrouvez l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne sur les réseaux



facebook.com



twitter.com/sorbonneparis1



youtube.com/univparis1

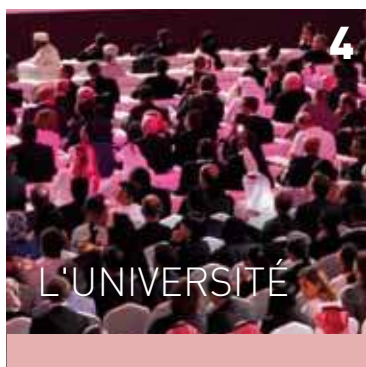


www.univ-paris1.fr

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

« *L'histoire s'est remise en marche,
et la révolution, une révolution, a commencé* »

PIERRE SERNA → PAGE 12



Forum Doha GOALS

L'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne participe
au premier forum Doha GOALS

→ PAGE 4

Paris-Tokyo, une nouvelle coopération internationale

Signature d'un accord entre
l'université japonaise
Hitotsubashi et l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

→ PAGE 9



Nous sommes en 1788...

L'historien Pierre Serna analyse
les révolutions d'aujourd'hui

→ PAGE 12

Un éminent juriste américain à Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Entretien avec Michel Rosenfeld,
lauréat de la Chaire Tocqueville-
Fulbright

→ PAGE 16

Publications

→ PAGE 18

Les bonnes feuilles

La septième porte,
de Aurélie Damet

→ PAGE 20



Doubles licences

Économie-science politique

→ PAGE 24

Droit-philosophie

→ PAGE 25

Histoire de l'art
et archéologie-histoire

→ PAGE 26

Master pro Ciné Sorbonne

Se former au scénario,
à la réalisation et à la production

→ PAGE 27



Cérémonie
d'ouverture
du forum
Doha GOALS,
le 10 décembre
2012.



→ **PAGE 6**
Forum Doha GOALS

→ **PAGE 9**
Paris-Tokyo, une nouvelle
coopération internationale
pour l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'UNIVERSITÉ



INTERNATIONAL

La première édition du forum Doha GOALS consacrée au sport, s'est déroulée du 10 au 12 décembre 2012 au Qatar. L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, sensible aux enjeux du sport dans l'éducation, a répondu à l'invitation. Une délégation de l'université s'est alors envolée pour la cité sportive d'Aspire Zone à Doha...

Forum Doha GOALS

La cité sportive *Aspire Zone* dotée d'infrastructures d'importance, capables d'accueillir les plus grands événements sportifs, manifeste la stratégie du Qatar en matière de sport. En effet, la Coupe du monde de football s'y déroulera en 2022. L'émirat est aussi candidat à l'organisation des Jeux olympiques de 2024. Il accueille également des événements d'envergure, comme en décembre dernier, le forum sportif international : le Doha GOALS.



Un forum sportif international

Le Doha GOALS (*Gathering of All Leaders in Sport*) organisé par Richard Attias & Associés sous le haut patronage de Son Altesse Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, émir du Qatar, est le premier forum international consacré au rôle du sport dans la société. L'objectif ambitieux de ce forum est de transformer la société par le sport. *Leaders* du sport, personnalités politiques, athlètes, étudiants... se sont ainsi réunis afin de développer des initiatives sociales par le sport. De fructueuses réflexions ont ainsi conduit à proposer des initiatives telles que la création d'un programme équivalent d'Erasmus purement centré sur le sport, l'adaptation de programmes scolaires laissant plus de place à la pratique sportive...

L'idée est que le sport est moteur de croissance, de développement économique et social. Il est une force d'unification entre les personnes, il peut être un outil de promotion de la paix, de l'unité sociale et de la tolérance culturelle. Il est donc un vecteur de transmission de valeurs qui invite à

Le plenary Hall au cœur de la cité sportive Aspire Zone



la réflexion. Reconsidérer et promouvoir le sport dans l'éducation, est un des thèmes de discussion abordés lors du Doha GOALS.

Paris 1 au rendez-vous...

Le forum réunissait 400 étudiants venus du monde entier. Seuls quatre établissements d'enseignement supérieur ont été sollicités en France, parmi lesquels une seule université : l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. L'université représentée par Nadia Jacoby, Vice-présidente en charge de la communication et des systèmes d'information a immédiatement répondu présente à cette invitation. Une délégation composée de cinq étudiants a fait le voyage jusqu'à Doha. Clément de Léotard, Mathilde Hum-



blot, Charles Rabin, Martin Lance et Julien Lopez ont ainsi pu suivre les conférences et participer aux débats.

Cette rencontre a également été l'occasion pour l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne d'organiser un événement de communication de grande ampleur. Ainsi, devant un large parterre de personnalités des mondes du sport et de la politique (dont Carl Lewis, Marie-José Pérec, Ian Thorpe, Oscar Pistorius, Stéphane Houdet, Sébastien Loeb, et Jean Todt, président de la fédération internationale d'automobile, Guy Drut, ancien ministre des sports français, Sebastian Coe, organisateur des jeux olympiques de Londres, Travis Tygart, président de l'agence américaine d'antidopage), Nadia Jacoby a rappelé toute l'attention portée par l'université aux interrogations soulevées par le Doha GOALS et tout particulièrement son intérêt majeur pour les liens qui



À gauche : Nadia Jacoby lors de son discours de présentation de l'université

En haut : Charles Rabin, Clément de Léotard, Nadia Jacoby, Mathilde Humblot, Julien Lopez et Martin Lance, lors du Doha GOALS Football Challenge

À droite : Laurent Vidal lors de la conférence sur l'éthique sportive



Le premier concerne le sport lui-même. Le département des sports de l'université (UEFAPS) propose aujourd'hui plus d'une cinquantaine d'activités sportives aux étudiants, du niveau débutant au niveau expert. Dans le cadre d'un accord avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne offre à ses étudiants athlètes de haut niveau un cursus universitaire aménagé. Les étudiants-athlètes peuvent ainsi poursuivre dans de

meilleures conditions à la fois leur carrière sportive et leur cursus universitaire. Un étudiant de la délégation présente à Doha, escrimeur au niveau international (cf. l'interview de Clément de Léotard, p. 8) a bénéficié de ce dispositif.

Un second élément témoignant de l'implication de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le domaine du sport concerne l'expertise développée dans les programmes d'enseignement comme dans des activités de recherche. Concernant les programmes d'enseignement, l'université dispose de deux diplômes en droit du sport. Le Diplôme d'université (DU) Droit du sport est un programme de formation initiale et continue ouvert aux professionnels du sport en reconversion ou souhaitant compléter leur formation initiale. Plusieurs promotions du DU

unissent le sport et l'éducation.

L'implication de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans le domaine du sport repose sur deux éléments principaux.



ont ainsi accueilli d'anciens athlètes de haut niveau, comme la sprinteuse Christine Arron ou encore le boxeur Brahim Asloum. Le second programme d'enseignement est le master Droit du sport. Il est ouvert aux athlètes de haut niveau comme aux professionnels qui veulent améliorer leurs compétences et leurs connaissances en droit du sport.

Side-event de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et réception au Qatara Hall

Dans le domaine de la recherche et au-delà des travaux menés individuellement par différents chercheurs, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a lancé en mars 2012, une chaire en partenariat avec l'ICSS (*International Centre for Sport Security*), intitulée «Éthique et Sécurité dans le Sport».

Elle exploite la structure pluridisciplinaire de l'université en mobilisant à la fois des juristes, des économistes, des philosophes... Laurent Vidal, maître de conférences en droit public est directeur de la chaire.

Par sa participation au forum l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne apporte ainsi sa pierre à l'édifice et exprime son intérêt pour le sport. Nadia Jacoby indique son souhait «de

mettre en place un programme de visibilité des athlètes de haut niveau». L'université dénombre aujourd'hui une cinquantaine d'athlètes. «*Pour nous, le sport est aussi un moyen de faire progresser nos étudiants, de les rendre plus ouverts, plus performants*» précise-elle. Mais, si le sport invite au dépassement de soi, s'il contribue à la formation harmonieuse d'un individu, à son épanouissement personnel; il permet aussi de faire progresser la société. Le Doha GOALS a permis cette prise de conscience internationale des vertus sociales du sport. Il n'est qu'une étape, il reste aujourd'hui à faire, faire avancer, concrétiser les idées.

Lucia Hernandez

Visionnez la vidéo de l'événement :



INTERVIEW DE CLÉMENT DE LÉOTARD, ÉTUDIANT EN MASTER 2 CONSEIL EN ORGANISATION, STRATÉGIE, ET SYSTÈMES D'INFORMATION (MASTER COSI) ET ESCRIMEUR DE HAUT NIVEAU (8^E FRANÇAIS SÉNIOR)



Que représente pour vous, sportif de haut niveau, le Doha GOALS ?

Ce forum était l'occasion pour moi d'aborder le sport sous un autre angle : le sport comme outil de développement. J'ai pu côtoyer des légendes telles que Carl Lewis, Ian Thorpe, discuter avec des champions de NBA et des champions olympiques. Ce forum était également l'occasion de rendre à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ce qu'elle a pu m'apporter tout au long de mon cursus avec des aménagements me permettant d'allier efficacement sport de haut niveau et études. Le service des sports de l'université a toujours été disponible pour me permettre de gérer au mieux les problèmes qui pouvaient se présenter avec la pratique du sport de haut niveau et la poursuite de mes études.

Qu'avez-vous retenu de cette rencontre ?

Cette rencontre me marquera par la diversité des intervenants et la volonté qu'a le Qatar de devenir un pays au cœur du monde du sport. Je partage réellement l'idée défendue au cours de l'événement selon laquelle le sport est un moyen de développement personnel mais également de développement d'un pays. Le sport a des bienfaits physiques, sociétaux mais également économiques. Les infrastructures qatariennes sont également des aspects qui resteront gravés dans ma mémoire. Le centre *Aspire Zone* dans lequel se tenaient les conférences est un complexe sportif hors du commun qui rendrait jalouses bon nombre de capitales d'Europe !

Quels sont aujourd'hui vos projets professionnels et sportifs ?

J'ai récemment terminé mon stage chez STERIA cabinet de conseil en organisation et stratégie. J'ai eu l'opportunité de poursuivre cette collaboration, c'est pourquoi je démarre ma carrière de consultant dès janvier 2013. J'espère évoluer au sein de ce cabinet et m'épanouir professionnellement. Mes prochains championnats d'escrime sont un circuit européen à Berlin ainsi que les championnats de France par équipe. J'espère y réaliser de bonnes performances et participer à la coupe du monde...

RELATIONS INTERNATIONALES

Le 19 novembre 2012, Paris 1 Panthéon-Sorbonne signait un accord avec l'université japonaise Hitotsubashi. Quelle place occupe-t-il dans les nombreux partenariats de l'université ?

Paris-Tokyo, une nouvelle coopération internationale

La politique de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est résolument tournée vers l'international, ce qui explique la diversité et la multitude des accords avec les établissements étrangers.

Les accords internationaux

L'université est engagée dans plusieurs types de coopérations internationales. Les accords de base encadrent simplement un échange d'étudiants avec reconnaissance de crédits. Mais les partenariats ambitieux conclus avec quelques grandes universités prévoient également des programmes et projets de recherche communs, des thèses en cotutelle ainsi que des échanges réguliers d'enseignants-chercheurs et d'étudiants. Parallèlement, certaines formations sont



En haut :
Université
Hitotsubashi

Ci-contre :
le président
Susumu
Yamauchi
et le président
Philippe Boutry
lors de
la signature
de l'accord

délocalisées, comme celle en droit à l'Institut de Droit des Affaires Internationales localisé à l'Université du Caire. Dans ce cas les étudiants, inscrits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, reçoivent leur formation à l'étranger. Enfin, l'université participe à des réseaux de coopération internationale d'envergure tels que *Euro-paeum* qui regroupe de grandes universités historiques européennes, ou encore Alliance, un programme (qui a fêté ses dix ans en 2012) bilatéral



sident en charge des relations internationales, « elle correspond parfaitement au type de partenaires avec lesquels souhaitait s'associer l'université ».

Un partenariat amené à évoluer

L'accord prévoit l'échange d'étudiants et le développement de projets de recherche. Sur le long terme,

il serait envisageable d'aboutir à une diplomation commune. L'université Hitotsubashi a des contacts avec Columbia et Sciences-Po, elle est donc sensibilisée au programme Alliance. Il s'agit maintenant pour ses membres de réfléchir à son évolution. Une possibilité serait d'intégrer des partenaires associés. Jean-Marc Bonnisseau explique que « choisir Hitotsubashi comme université associée serait très cohérent. Cela permettrait de créer un lien en Asie, avec une université proche des membres du programme en terme de disciplines et d'exigence de recherche ».

Un nouvel accord : l'université japonaise Hitotsubashi

À l'issue de discussions amicales et fructueuses, les Présidents des universités Hitotsubashi – Susumu Yamauchi – et Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Philippe Boutry – se sont retrouvés le 19 novembre dernier, pour signer un accord scellant la coopération entre leurs deux établissements. À Paris 1 Panthéon-Sorbonne, c'est en particulier le professeur d'économie, Claude Ménard, responsable des relations internationales dans son département, qui a été porteur de l'accord. Le choix de cette université est loin d'être anodin. Sans compter sa reconnaissance internationale, elle partage avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne une spécialisation en sciences humaines et sociales et une forte orientation vers la recherche. Selon Jean-Marc Bonnisseau, Vice-pré-


Cécile Lecan

Contact :

Service des Relations Internationales

> relinter@univ-paris1.fr





Assemblée
des trois ordres
du Dauphiné
reçus au
château de
Vizille par
Claude Perier,
le 21 juillet
1788,
par Alexandre
Debelle, 1862.
Musée de
la Révolution
française.
Huile sur toile,
167 x 258 cm.
Acquis en 1983.
Inv. MRF 1983-7

© Coll. Musée de la Révolution française / Domaine de Vizille

→ **PAGE 12**

Nous sommes en 1788...

→ **PAGE 16**

Un éminent juriste américain
à l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

→ **PAGE 18**

Publications

RECHERCHE



HISTOIRE

Un historien est un historien du temps présent, pensait Marc Bloch. Pierre Serna, spécialiste de la Révolution française et directeur de l'Institut d'histoire de la Révolution française (IHRF), pose son regard d'historien sur les révolutions d'aujourd'hui.

Nous sommes en

Que n'a-t-on entendu : « la Révolution est finie »... que ne nous a-t-on répété : « Les études sur la Révolution ? Un objet froid », que ne nous a-t-on fait croire « L'histoire politique ? Une vieillie dans le monde dominé par la finance, les sciences administratives et l'inéluctabilité des statistiques »... La globalisation en marche construisait le village mondial, enfin réconcilié autour des valeurs du marché, des marchés, enfin harmonisé par les consommations planétaires des mêmes produits, comme l'indiquaient moult tableaux et courbes indiscutables puisque fondées sur les enquêtes statistiques. L'effondrement du mur de Berlin en 1989, les événements sur la place de Tian an Men, l'éclatement de l'ex-Urss, le triomphe d'un monde interconnecté, libéral, signifiait selon Francis Fukuyama, « la fin de l'histoire » et la gestion par le capitalisme occidental de sa puissance, en un monde enfin assagi, rompu aux techniques des bourses et ayant finalement compris que l'enrichissement personnel était l'horizon d'idéalité atteint et à conserver.

Le temps des révolutions

Las, ce ne sont pas les historiens fussent-ils les plus intelligemment critiques, ni les statisticiens les plus rigoureux qui font l'histoire, ou qui décrètent sa fin, et contrairement à l'antienne, ce n'est pas le passé qui éclaire le présent mais l'actualité sans cesse rejouée qui donne des clés pour comprendre le passé. Manifestement et n'en déplaise aux historiens conservateurs de tous poils, récents ou anciens, l'histoire s'est remise en

marche, et la révolution, une révolution, a commencé, là où aucun spécialiste ne l'attendait, dans un pays dont la majorité de la population est musulmane, en Tunisie. Cette secousse s'étend dramatiquement vers l'Est, vers le Moyen Orient... où demain ? Plus au nord, vers la Russie, en proie à ses démons anti-démocratiques, risquant les soulèvements d'une opposition encore divisée ? Encore plus à l'Est, dans une vingtaine d'années, dans un pays en train de devenir la première puissance mondiale, au prix



d'une mise en servitude de plusieurs millions de travailleurs déracinés de force ? Ne serions-nous pas à la veille, non d'un bouleversement mondial et subi mais à l'orée d'un long processus de mutations s'étalant sur une longue période, et remettant le politique, sous la forme du réinvestissement par un plus grand nombre des formes de la gouvernance recomposée et réorganisée à l'ordre du jour, comme entre 1770 et 1820.

En effet, comment ne pas songer à une autre Révolution qu'il faut bien qualifier de mondiale, issue d'une autre mondialisation, lorsque les rives de l'Atlantique à la fin du XVIII^e siècle s'embrasèrent, à la suite d'une autre globalisation, construite sur la traite négrière, sur l'exploitation de l'Inde, de l'Afrique, de l'Amérique du Sud, matérialisée par les temps de guerre à outrance ou les périodes de « guerre froide » entre la France et l'Angleterre ? Et si l'IHRF, dans la tradition des études révolutionnaires en Sorbonne, initiées par Alphonse Aulard en 1885, puis relancées par Georges Lefebvre avant 1939, et illustrées par Michel Vovelle pour la célébration du bicentenaire en 1989, servait aussi à donner du sens, d'abord « au mot révolution » dont l'usage semblait déjà tomber en désuétude, ensuite à « la chose révolution » et à la période que nous vivons, traversée par des révolutions diverses et fort difficiles à interpréter, parce que toujours éloignées, différentes, d'une matrice explicative et parfois réductrice, affirmant leur unicité dans le régime d'historicité particulier qu'offre ce début du XXI^e siècle ?

1788...

Un va-et-vient entre passé et présent ?

L'histoire retrouve ainsi sa pertinence dans le champ des savoirs en général et des expertises universitaires en particulier. Ni soumise à l'actualité, elle ne prédit rien et ne se répète point malgré la fièvre de l'interprétation permanente des médias, désireux sans cesse d'anticiper le déclenchement d'événements-ruptures telles les révolutions, ou une fois survenues se posant constamment la question de la fin de la séquence révolutionnaire, l'histoire n'est ni réductible à une science poli-

Cela conduit dans un premier temps à reconsidérer la manière de faire l'histoire, non plus de la révolution française, il faut l'écrire, en soi cela n'a plus grand sens, mais au contraire en tentant, vaste chantier mis en place depuis 2008 à l'IHRF, de faire l'histoire des Révolutions ensemble depuis la Révolution américaine, jusqu'aux révolutions européennes, à l'intérieur desquelles la France de par son immensité géographique, et son importance démographique alors, donne un sens particulier, sans être la dernière loin de là, puisque les îles

les unes par rapport aux autres en une expérience de fondation partisane et par contre coup, provoquent des résistances au changement, risquant de faire glisser l'expérience en une guerre civile. Ainsi l'historien est davantage sensible à l'extension géographique du phénomène révolutionnaire par propagation des idées, des livres, des textes et des personnes qui circulent dans un espace sensible aux transformations. À l'intérieur d'une aire géographique englobant l'Atlantique et l'Océan indien, l'idée de rupture s'impose pour sortir de crises

« Ce n'est pas le passé qui éclaire le présent mais l'actualité sans cesse jouée qui donne des clés pour comprendre le passé »

tique construisant des modèles. Elle offre des matrices événementielles qui ne sauraient se réduire à des séquences reproductibles, mais au contraire expriment leur unicité, à replacer dans un contexte toujours différent, offrant la somme des causalités multiples et nécessaires à l'amorce d'un événement aussi complexe et total qu'est une révolution au sens politique du terme: la fin d'un Ancien régime, la naissance d'un nouveau régime.

Et pourtant l'historien des révolutions du XVIII^e siècle ne peut faire son métier, sans un aller-retour constant entre présent et passé, entre une actualité qui lui donne les pistes pour comprendre le passé, entre un passé qui permet de saisir la difficulté de ce qui se joue aujourd'hui et que je résume dans l'expression volontiers provocatrice: nous sommes en 1788.

des Antilles, surtout Saint Domingue, puis le continent sud américain vont poursuivre la geste révolutionnaire jusque vers les années 1820. En soi, la Révolution française ne doit plus être considérée comme un événement franco-français mais au contraire comme un pic inséré à l'intérieur d'une histoire mondiale qui voit, par le jeu de la souveraineté remise en cause et la proposition de nouveaux contrats sociaux pensés autour d'une redéfinition de la citoyenneté active et largement partagée, l'émergence de républiques fondées sur des constitutions garantissant les droits des communautés fondées en nations souveraines, réglées par l'exercice de démocratie représentative établissant des lois et des systèmes normatifs de l'échange. C'est cela que les Révolutions politiques de la fin du XVIII^e siècle proposent. Elles se construisent



Imageries réunies
Jarville-Nancy,
Histoire de France
planche n° 18,
datation approximative
III^e République,
fin XIX^e siècle

■ de blocage de sociétés anciennes ou incapables de répondre aux défis nouveaux d'une économie en recomposition et aux demandes de sociétés en mutations profondes du fait de la mondialisation des marchés et

plus ou moins pérennes. Serait-ce une adaptation du politique à une longue mutation socio-économique que Benjamin Constant traduit dans son économie politique sous la forme de l'inéluctable liberté des modernes

« Les premiers signes de blocage et d'opposition en Chine et particulièrement en Russie montrent que l'ère des rébellions a commencé »

de l'interconnexion des consommateurs européens. La révolution n'est plus simplement crise négative mais dans le cas des États-Unis naissant en 1776, crise de croissance, révoltes de riches, sans pour autant perdre son caractère de révolution. Elle invente une forme politique nouvelle, la république au fondement démocratique qui bouleverse le reste du monde et que la France va réélaborer à sa façon. À partir de cette étincelle, les Révolutions s'emboîtent, et ne peuvent plus être étudiées de façon superpo-

rompus aux lois du marché et guidés par l'initiative privée, contre la liberté des anciens figés dans les principes de la cité agressive et repliés sur une citoyenneté martiale? La Révolution n'aurait été que la forme politique de l'adaptation d'une gouvernance à un marché en voie de mondialisation. Mais alors comment interpréter cette émergence forcément dérangeante et présente dans tous les processus révolutionnaires d'une radicalisation démocratique, faisant émerger l'entité « peuple », et pour ne point rester dans un flou largement utilisé pour le stigmatiser, des catégories de populations jusque là silencieuses, sans représentation, sans droit, sans possibilité d'action officielle et se trouvant par la dynamique du soulèvement puis de la révolte et enfin de la révolution au cœur de la transformation politique? Ces mouvements se virent sans cesse freinés par les

Manifestations place Tahrir au Caire, 21 juin 2012



© IRD, Sylvain Robert

sée mais en un jeu de miroirs agissant les uns par rapport aux autres. Corse, Ukraine, Irlande, Suisse, Provinces-Unies, Provinces-Unies de l'Empire autrichien, Brabant, province de Liège, France, provinces allemandes, puis ensemble de l'Italie, et de nouveau ensemble de l'empire espagnol dans l'Amérique du Sud voient leur anciens gouvernements s'effondrer pour laisser place à des républiques

groupes dominants, toujours soucieux de terminer la révolution aux objectifs fixés par eux-mêmes pour eux-mêmes, selon un schéma élitaire d'économie politique toujours confiant dans l'autorégulation du marché par sa seule vertu, qu'un Say, qu'un Smith, qu'un Bentham ont défendu contre toute évidence du creusement des inégalités au début du XIX^e siècle. Femmes, jeunes sans majorité, paysans sans légitimité,

ouvriers sans reconnaissance, soldats sans grade, et finalement esclaves libérés, vont contre toute attente relancer le processus révolutionnaire en une dynamique inconnue, violente, novatrice et faire évoluer de façon radicalement nouvelle la notion de république désormais impossible à construire sans forte dose de démocratie, ce qui n'était absolument pas à l'ordre du jour des penseurs du politique du XVIII^e siècle ni des premiers législateurs... jusqu'à inventer l'impossible littéralement : une république d'anciens esclaves devenus leur propres gouvernants dans la fondation de la république d'Haïti en 1804, pendant des générations inconnues de manuels d'histoire de la Révolution.

Sommes-nous aujourd'hui en face d'un monde similaire à celui de la fin du XVIII^e siècle? Sommes-nous à la veille d'une révolution de l'ampleur de celle de l'espace atlantique? Il n'est pas question en fonction de ce qui a été posé précédemment de répondre à cette question dans un sens ou dans un autre mais de retrouver par l'exemple très concret de la révolution tunisienne, une vérité présente à l'esprit des contemporains de 1788 et qu'une gangue interprétative ou critique, qu'une lecture strictement économique des mutations sociétales avait fait perdre de vue. Une révolution n'est pas seulement le fait des élites se taillant une place nouvelle dans un organigramme nouveau. Pour qu'une révolution advienne il faut une intervention populaire à ce point inédite et inattendue qu'elle renverse les conditions d'organisation de l'ordre public, un temps suspendu au rythme de la rue. Constat trivial mais sans lequel les pouvoirs ne sauraient rendre leurs armes. Par delà une *doxa* largement dominante ces dernières années, présentant les révolutions tel un jeu d'élites remplaçant d'autres élites, et faisant intervenir la démocratisation du plus grand nombre à la marge, ainsi que l'intervention de l'élément



populaire ou de couches de la population demeurées dans l'ombre, comme un désordre à peine nécessaire, le réel tunisien vient de rappeler le contraire : sans l'intervention d'une ferme volonté d'en découdre au prix de la vie avec des forces de l'ordre, point de révolutions... ce qui donne la mesure de la révolution tunisienne et vient réordonner l'histoire de 1788. Non ce ne sont pas les députés seuls qui ont fait la révolution. Sans l'apport du peuple en rébellion quasi permanente depuis une quinzaine d'années (1775) dans les villes et les campagnes, point d'effondrement de la monarchie au cours de l'été 1789.

Le peuple tunisien vient de réinverser un sens de l'histoire des révolutions, l'évolution de la Tunisie vient de rappeler une autre évidence qui avait disparu du radar interprétatif des historiens de la Révolution : les forces de la contre-révolution sont toujours puissantes, toujours sur le point de faire échouer un processus révolutionnaire qui après la secousse initiale, doit s'étaler sur des décennies pour transformer durablement une société, comme les États-Unis d'Amérique, comme la France l'ont démontré, ne

consolidant leur modèle issus de 1776 et de 1789 qu'après 1870. Pourquoi la Tunisie devrait-elle avancer plus rapidement ?

Une nouvelle histoire des révolutions

Sommes-nous en 1788 et la Tunisie, le déclencheur d'une révolution-monde comme les États-Unis en 1776, initiant un mouvement qui se terminera vers 2050 par l'effondrement interne de l'empire Chinois et de ses peuples parvenant à une forme d'indépendance ou de refondation d'un nouveau pacte social ? Des indices montrent des fêlures certaines dans le système tel qu'il dysfonc-

Prise de la Bastille, le 14 juillet 1789, par Jean-Pierre Houël, 1789. Aquarelle, 37,8 x 50,5 cm

Contact :
Institut de l'histoire de la Révolution française (IHRF)
> ihrf@univ-paris1.fr
ihrf.univ-paris1.fr

tionne : la rébellion des jeunes autour de la Méditerranée, Espagne, Grèce et Italie comprises, le soulèvement d'une partie du Moyen Orient et des événements dans la péninsule arabique, les premiers signes de blocage et d'opposition en Chine et particulièrement en Russie, montrent que l'ère des rébellions a commencé. Quelle sera sa durée ? Cela est difficile à dire. La culture rébellionnaire qui a mené vers la Révolution américaine est née dès les années 1720 pour éclater 50 ans plus tard. En France la culture rébellionnaire commencerait avec la fin du règne de Louis XIV vers 1690, démontrant la longue genèse des révolutions. Cela autorise l'historien à penser que nous vivons une forme de 1788, et que peut-être une nouvelle ère de révolutions forcément chaotiques, et longue à faire émerger des formes politiques nouvelles – c'est là une des conditions de sortie de la mythographie d'une révolution radieuse et heureuse et immédiate – est en train d'advenir dans tant de pays en quête de liberté, ... qui resterait le moteur de chaque révolution déclinée chaque fois de façon différente.

Pierre Serna

Restez connectés à la Révolution et retrouvez le 3^e numéro des cahiers de l'IHRF :



<http://lrf.revues.org/673>

PIERRE SERNA



Pierre Serna né le 28 septembre 1963 à Castres (département du Tarn), est un historien spécialiste de la Révolution française. Il est professeur à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et dirige, depuis septembre 2008, l'Institut d'histoire de la Révolution française (IHRF). Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont : *Antonelle. Aristocrate révolutionnaire. 1747-1817* (Éditions du Félin), *La République des girouettes* (Champ Vallon), et coauteur de *Croiser le fer. Culture et violence de l'épée dans la France moderne. XVI^e-XVIII^e siècle* (Champ Vallon), *Ordonner et partager la ville - XVIII^e-XIX^e siècles* (Presses Universitaires de Rennes), *Pour quoi faire la Révolution* (Agone). LH

MICHEL ROSENFELD EN BREF

2004 Chevalier de la Légion d'honneur

2007 Lauréat d'une Chaire internationale de recherche Blaise Pascal à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Lauréat de la Fresco Chair in Jurisprudence à l'université de Gênes

2011 Lauréat de la Chaire Chaim Perelman de philosophie du droit à l'université Libre de Bruxelles

2012 Lauréat de la Chaire Tocqueville-Fulbright à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



LA CHAIRE TOCQUEVILLE-FULBRIGHT

Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, le 1^{er} août 1946, le président Harry Truman signe le *Fulbright act*. Financé principalement par la vente des surplus militaires américains, le programme Fulbright – du nom du sénateur à l'origine de la proposition de loi – a pour objectif de favoriser les échanges culturels. Le 22 octobre 1948, les gouvernements français et américain signent l'accord culturel créant l'*United States Educational*

Commission for France. Cette date marque le début du programme Fulbright en France. Un nouvel accord entre la France et les États-Unis est signé en 1965, prévoyant un financement bilatéral du programme. La Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels naît. De ce programme émane (années 2000) la Chaire Tocqueville-Fulbright. Créée grâce au soutien du ministère de l'éducation

nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette chaire d'enseignement et de recherche permet de financer plus largement la mobilité doctorale et d'ouvrir un programme de formation croisée de professeurs français et américains. La chaire ouverte à toutes les disciplines, est attribuée chaque année à un ou deux établissements d'enseignement supérieur français. LH ■

CHERCHEUR INVITÉ

Michel Rosenfeld, est professeur titulaire de la chaire Justice Sydney L. Robins en droits fondamentaux et directeur du Programme de théorie constitutionnelle comparée et globale à la Benjamin N. Cardozo Law School à la Yeshiva University (New York).

Un éminent juriste américain à Paris 1

INTERVIEW

Pouvez-vous nous exposer en quelques mots le thème de vos recherches ?

Michel Rosenfeld : Mes recherches en droit constitutionnel comparé se concentrent à présent sur les effets de la mondialisation et de la privatisation sur le constitutionalisme, les nouvelles frontières du droit public, et un réexamen du rapport entre l'État et la religion en vue du renouveau de mouvements religieux et des défis posés par le fondamentalisme. En théorie du droit, je continue à élaborer ma théorie sur «le pluralisme compréhensif» que j'avais présentée pour la première fois dans un ouvrage traduit en français sous le titre : *Les interprétations Justes* (LGDJ, 2000).

Vous êtes lauréat de la Chaire Tocqueville-Fulbright, que représente-t-elle pour vous ?

M. R. : Elle représente le *sumum* de mes rapports avec la France tant sur le plan du constitutionalisme comparé que sur celui de la philosophie du droit. Cette collaboration qui a été l'une des plus marquantes de ma carrière, date de plusieurs décennies. En droit, ce sont des rapports qui ont commencé depuis plus de vingt ans, au début en collaboration avec Louis Favoreu, Dominique Rousseau, Michel Troper et Antoine Garapon et qui se concentrent depuis déjà plusieurs années autour de collègues à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Par ailleurs, j'ai eu un grand intérêt pour la philosophie française et j'ai eu le privilège de connaître personnellement et de collaborer avec de grands philosophes, tels Michel Foucault, Jean-François Lyotard, Gilles Deleuze, et surtout Jacques Derrida avec lequel j'ai collaboré pendant une quinzaine d'années.

Quelles interventions réaliserez-vous dans le cadre de la chaire Tocqueville-Fulbright à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ?

M. R. : Mes cours porteront sur le droit constitutionnel comparé et la théorie du droit. Dans le séminaire de l'École doctorale de droit comparé, je traiterai de la théorie du droit Anglo-américain contemporain. Et le mercredi 26 et jeudi 27 juin 2013, je co-organise avec Héléne Ruiz Fabri, directrice de l'École de droit de la Sorbonne et Joseph Weiler, le plus grand spécialiste du droit de l'Union Européenne aux États Unis, un colloque

international sur le cinquantenaire de l'affaire *Van Loos et Gend*.

Quand votre collaboration avec l'Université Paris 1 a-t-elle débutée ?

M. R. : J'ai été invité pour la première fois à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne par Michel Fromont en 1999, puis j'y suis retourné régulièrement, soit en tant que professeur invité, soit pour participer à des colloques, et pendant toute l'année universitaire 2007-2008 dans le cadre de la Chaire Blaise Pascal. En 2005, commence ma coopération avec Héléne Ruiz Fabri et le laboratoire de droit comparé de Paris. Cette collaboration est parmi les plus importantes et les plus fructueuses que j'ai développées. Elle a abouti à de nombreux projets, colloques et publications, notamment un livre codirigé que nous avons publié en 2011. J'ai eu des relations professionnelles et amicales avec plusieurs professeurs : Pierre Legrand, Otto Pfersmann et Dominique Rousseau... J'ai été aussi accueilli en tant que professeur invité dans le département de philosophie par Jean-François Kervégan avec qui je partage un grand intérêt pour Hegel. J'ai collaboré et eu des échanges d'idées fructueux avec plusieurs professeurs de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tels Laurence Burgogue-Larsen, Muriel Fabre-Magnan, Bertrand Mathieu et Michel Verpeaux. Finalement, j'ai eu le privilège de contribuer à la formation d'étudiants de cette université et de siéger dans des jurys de thèse. Les différences de perspectives entre les étudiants français et américains, m'ont beaucoup appris et m'ont fort bien servi dans ma capacité de comparatiste.

« En théorie du droit, je continue à élaborer ma théorie sur «le pluralisme compréhensif» que j'avais présentée dans *Les interprétations Justes* »



Repenser le constitutionnalisme à l'âge de la mondialisation et de la privatisation, Société de Législation Comparée, 2011

Propos recueillis par Lucia Hernandez

Retrouvez le programme de la chaire sur le site :
École doctorale de Droit comparé
<http://www.univ-paris1.fr/ecoles-doctorales/droit-compare/>



PUBLICATIONS



Agrandir Paris 1860-1970

Sous la direction de Florence Bourillon et Annie Fourcaut
Éditions Publications de la Sorbonne, 2012

Ville en perpétuel mouvement, Paris n'a cessé de changer de superficie. C'est au cours de la première moitié du XIXe siècle, avec la construction des fortifications, que se dessinent ses limites actuelles. Pendant une vingtaine d'années, des territoires « suburbains », compris entre le mur des Fermiers généraux et le nouveau mur, entourent la capitale. Leur annexion, à partir du 1er janvier 1860, permet l'émergence d'un Paris agrandi, intégré et, pour partie, encore en devenir. La Troisième République poursuit les projets d'aménagement et d'intégration des arrondissements périphériques commencés

sous la préfecture du baron Haussmann. L'annexion pose en termes nouveaux la question de la banlieue, des seuils de la ville et celle des rapports de la capitale dilatée avec ses périphéries. La décision de 1860 favorise et oriente la croissance urbaine de l'agglomération en moyenne durée, jusqu'à la fin de la Troisième République. Le « cycle haussmannien » s'achève aux alentours de la Seconde Guerre mondiale pour faire place à l'âge de la métropolisation. Sont alors posés les fondements du débat actuel sur le Grand Paris. Agrandir Paris analyse cette histoire à la lumière des expériences provinciales et européennes.



Quelques instants plus tard...

Christian Balmier,
commissaire d'exposition
Millon / Petits Papiers, 2012

« Et si l'on organisait une vraie rencontre entre la Bande dessinée et l'Art contemporain ? » Cette idée forte, exprimée au début de l'année 2010, qui dirigea la galerie Petit Papiers, est rapidement devenue un défi. Ces deux mondes se croisent, se mêlent et nourrissent l'un pour l'autre une attention complice. Au XX^e siècle, le Pop Art, la Figuration Narrative, la Figuration Libre, se sont inspirés de la bande dessinée. Cette exposition a été organisée avec le département d'arts plastiques et science de l'art de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. À travers le catalogue, on découvre la rencontre et la collaboration entre une quarantaine d'artistes majeurs de l'Art contemporain et quarante des plus grands dessinateurs de bande dessinée. Les créateurs, un artiste d'Art contemporain et un dessinateur de Bande Dessinée ont travaillé en « duos », et ont produit une œuvre commune.



L'expérience du concept

Luca Paltrinieri
Éditions Publications de la Sorbonne,
2012

Ce livre ne s'intéresse, en aucune manière, à ce que Foucault a dit. L'auteur n'essaie ni de déceler la vérité de l'œuvre, ni d'en reconstruire la systématité secrète. Il aborde les ouvrages foucauldien comme des objets fabriqués selon des règles, poursuivant des fins : il veut montrer ce que Foucault a fait de la philosophie, de l'histoire, de la science. En partant du fil conducteur du rapport non exclusif entre vie et concept, rapport que l'on retrouve chez Canguilhem, il s'agit ainsi de revenir aux sources de la pratique foucauldienne de pensée. Quelle forme d'expérience traduit la naissance, l'émergence et la propagation d'un nouveau concept ? Quel est le rapport entre des expériences historiques de pensée et leur conceptualisation par la science ou la philosophie ? Pourquoi, au cours de ces opérations discursives, avons-nous besoin de vérité ?

INTERVIEW



Aurélie Damet, maître de conférences d'histoire grecque à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

TROIS QUESTIONS à Aurélie Damet

Auteur de *La septième porte – Les conflits familiaux dans l'Athènes classique*

Pourquoi votre ouvrage s'intitule-t-il *La septième porte* ?

Aurélié Damet : Libre association entre Ingmar Bergman et Roman Polanski, le titre est surtout une référence à la pièce du poète tragique Eschyle, *Les Sept contre Thèbes*, qui met en scène la lutte fratricide entre Étéocle et Polynice, les fils d'Œdipe qui se sont entretués devant la septième porte de la muraille thébaine. Emblèmes sordides de la fraternité destructrice, ils illustrent aussi la couverture de l'ouvrage.

ternité destructrice, ils illustrent aussi la couverture de l'ouvrage.

Que recouvre le terme de famille dans la Grèce ancienne ?

A. D. : Il n'existe pas de terme grec unique qui désigne la famille. Dans les sources athéniennes, si l'on parle de parenté juridique, c'est l'*anchisteia* : c'est une famille qui s'étend au cinquième et qui cumule droits et devoirs. Droit d'hériter d'un défunt, selon un ordre cognatique bien précis. Devoir de financer les dots des jeunes filles et les funérailles des parents... C'est la famille à la fois solidaire et conflictuelle. On trouve aussi l'*oikos* et l'*oikia*, la famille nucléaire (parents, époux, enfants, esclaves parfois). Un autre terme récurrent est la *sunge-*

neia, ensemble des consanguins d'un individu. Enfin, on peut citer le *genos* qui désigne notamment la « lignée ».

Le conflit familial s'imbrique-t-il dans la politique athénienne ?

A. D. : De toute évidence. La frontière entre vie privée et vie publique est très ténue dans la société athénienne (cf. les travaux de Pauline Schmitt Pantel). Un mauvais parent peut être un danger pour la communauté civique, surtout s'il brigue des magistratures publiques. Un fils qui dilapide la fortune paternelle risque d'en faire autant avec les caisses de la cité. La piété familiale est aussi importante que la piété civique. Pour devenir membre du Conseil de la Boulè, magistrat ou archonte, un citoyen subit un examen préliminaire (une *docimasia*). S'il a maltraité ou injurié ses parents, les a laissés sans ressources ou ne les a pas enterrés, il ne peut prétendre à une charge publique. Le conflit familial a aussi une dimension publique certaine lorsqu'on se penche sur un personnage politique qui a longtemps effrayé les Athéniens : le tyran, qui cumule les transgressions familiales. Chez Platon, c'est celui qui ose « passer à l'acte », qui couche avec sa mère, tue son père et mange ses enfants. Œdipe le tyran est aussi un parricide incestueux, voire cannibale. Le tyran concentre ainsi l'horreur des violences familiales. **Propos recueillis par L.H.**

De Médée mère infanticide au tyran platonicien incestueux, de Socrate responsable de l'émancipation des fils athéniens à Démotène le pupille spolié, du fiston comique dépensier à la jeune fille héritière délaissée, le conflit familial est un motif récurrent dans la cité démocratique. Conjugalité, fraternité, consanguinité, parentalité, autant de relations qui, interrogées au prisme du conflit, mettent en lumière l'irréductibilité et la fragilité des liens familiaux. Les violences familiales, refoulées et dénoncées, divines et si humaines, déchirent l'harmonie du foyer athénien mais aussi l'édifice civique. Le conflit familial est encadré par une législation



PRÉSENTATION *La septième porte*

Aurélie Damet
Éditions Publications de la Sorbonne, 2012

qui tente de protéger avant tout les géniteurs et les mineurs contre l'ingratitude des rejetons et la cupidité des tuteurs. Le droit ne légifère pas sur les assassinats intrafamiliaux, seuls les poètes tragiques et Platon ont stigmatisé l'horreur du meurtre entre soi. Politique, juridique, psychologique et anthropologique, l'étude des conflits familiaux offre un tableau étonnant du fonctionnement de la parenté grecque.

PUBLICATIONS

Bonnes feuilles

Extraits de *La septième porte*, de Aurélie Damet



La famille athénienne, au commencement de l'existence privée, mais aussi publique, par l'obligation d'une série de rites d'intégration aujourd'hui bien connue, est une structure primordiale, traversée

de tensions structurelles, que les écrivains dramaturges et philosophes n'ont pas omis de relever et de questionner, esquissant une anthropologie antique de la parenté, se penchant sur la nature des liens familiaux, leur fonctionnement et leur valeur. La *philia* entre parents fait ainsi question, selon qu'on la suppose naturelle ou conditionnelle. Selon cette vision binaire, la théorie de l'existence par nature de la *philia*, inhérente aux liens familiaux et défendue par Aristote, s'oppose, de façon dialectique, non seulement à l'utopie platonicienne, qui a tenté de déconstruire et reconstruire la famille selon un objectif communautaire et parental artificiel, mais aussi à la famille selon le Socrate du *Lysis*, qui défend une *philia* familiale reposant sur le principe non de nature mais d'utilité. L'innéité de l'amour intrafamilial ne va donc pas de soi et les débats philosophiques laissent transparaître les positions divergentes en la matière. Au-delà même de cette tension, qui a nourri le dialogue entre Platon et Aristote, la tragédie permet de penser l'amenuisement de la *philia* dans la famille: les principes de séparation et d'éloignement mettent à rude épreuve autant la solidarité conjugale que la *philia* consanguine. Se dégage enfin de l'examen global des sources la potentielle concurrence des grands types de relations intrafamiliales, entre alliés et consanguins, entre paternels et maternels, entre membres de l'*oikos* et de l'*anchisteia*, entre collatéraux et parents directs, mais aussi entre parents et amis. La famille athénienne, avant même d'être le théâtre de conflits ponctuels et individuels surgissant du fait de ses propres membres, est ainsi un ensemble structurellement fragile, aux contours fluctuants et aux liens incertains, théoriquement déconstruit par la pensée de l'époque classique et déstabilisé par des clivages qui dépassent les seules pulsions ravageuses des individus.



Pages
31-32



Pages
433-435

[...]

Les violences familiales sont au cœur de l'éducation, de la culture et du quotidien des Athéniens de l'époque classique. bercés par les mythes homériques et hésiodiques, les Athéniens rendent quotidiennement hommage à un panthéon qu'ils savent conflictuel. Les divinités domestiques, que l'*oikos* invoque fréquemment, rappellent à la famille l'importance de la cohésion religieuse du groupe parental. Toute entrave à l'harmonie familiale risque de courroucer autant Zeus, Apollon, Athéna que les Érynies. Chaque année, la cité ritualise, par le biais des prestations tragiques, l'exposition des pires meurtres dans la parenté. L'instant comique des Dionysies met en exergue, lui aussi, l'agressivité latente des fils contre les pères. Quittant la fête, les Athéniens se rendent à l'Héliée, et là, jurés ou parties, ils participent aux règlements des fréquentes querelles d'héritage. Rentrés dans leur dème, ils sont sollicités par leurs voisins pour régler, par voie arbitrale, l'attribution de lots agraires disputés par deux frères. Par la rotation des charges, les voici archonte-roi ou bouleute; ils surveillent les pupilles, proies fragiles pour un parent-tuteur cupide, et procèdent à l'exclusion du Conseil des candidats ingrats envers leurs parents. Quand il a fini d'accomplir sa charge, l'Athénien est peut-être disciple de Socrate, et il apprend alors, auprès de son maître, la fragilité du lien à ses proches, qu'il doit constamment alimenter selon le principe d'utilité. Suivant les enseignements de Platon, il se rend compte du désordre quotidien de la cité démocratique, dont le fonctionnement est entravé par les déchirements entre parents, avides de possession. Il faudrait repenser la cité, lui dit Platon, en éliminant les éléments déclencheurs de conflits, la parenté élargie, les patrimoines privés et les dots. Mais le rêve utopique n'a qu'un temps et le maître Platon enseigne maintenant que la nouvelle cité, en Crète, sera régie selon une législation réaliste et pessimiste, qui abdique devant les pires crimes dont l'humanité est capable. Matricide, parricide, fratricide, infanticide ressurgissent et seules des lois strictes et sévères permettent, peut-être, d'endiguer les velléités meurtrières de l'homme. L'Athénien trouve alors un peu de répit au banquet. Mais le fond de sa coupe lui révèle le spectacle d'un enfant égorgé par sa mère. Aristote le rassure : les parents s'aiment, et de fa-

PUBLICATIONS

Bonnes feuilles

« Chaque année, la cité ritualise, par le biais des prestations tragiques, l'exposition des pires meurtres dans la parenté »

çon naturelle. La *philia* va de soi. Mais la *Poétique* n'est pas loin. Le Stagirite vante maintenant les mérites de la tragédie, qui déclenche crainte et pitié, par l'exposition de liens familiaux déchirés. Revoici l'Athénien au début du cycle, au théâtre de Dionysos, assistant au « festival des cadavres ».

La violence familiale est donc omniprésente dans la vie de l'Athénien classique. Mais, à bien y regarder, elle l'est surtout dans ses représentations. Théâtre et philosophie ont déployé un large spectre de conflits familiaux, pour mieux les identifier, les stigmatiser, les dénoncer, et par là même, les prévenir. Une des finalités tragiques est de déplacer la violence latente sur scène et de purger les désirs *paranomoi* du spectateur, que Platon situe dans un *épithumétikon* pas toujours bien éduqué, ni par la loi, ni par le père, ni par la raison, et qui a donc besoin de renseignement didactique des poètes tragiques. Platon, dans la *République*, a chassé les poètes de la cité des philosophes. Mais, dans la cité magnète, le législateur utilise les armes du poète : le sérieux tragique est réintégré à la cité, et les aventures malheureuses d'un Œdipe, d'un Thyeste et d'un Macarée doivent servir d'exemple et remplacer l'inexistence d'une loi écrite sur l'inceste. Par des mythes placés en préambule, Platon menace l'individu qui s'en prendrait à ses géniteurs : la loi du talion s'enclenche dès qu'un enfant criminel ose ôter volontairement la vie à ses parents. Platon emprunte ici un motif judiciaire tragique : la *vendetta* nourrit le cycle des Atrides, qui depuis le premier ancêtre, ne cessent de perpétrer des violences familiales, à la fois causes et conséquences, crime et châtement. La famille d'Œdipe subit aussi la succession des malheurs, pensés comme des actes justes par leurs instigateurs, mais qui alimentent la malédiction familiale. Platon, comme les poètes tragiques, accorde une grande place aux divinités de la famille. Si le théâtre présente un Apollon défenseur du droit du père et des Érinies attachées à l'*haima* consanguin, les Lois n'oublient pas la menace des *theoi genethlioi* qui veillent au respect de la parenté. Mais les violences familiales ne se dévoilent pas exclusivement dans le champ culturel, religieux et utopique de la dramaturgie et de la philosophie classiques.



Présentation
du livre et entretien
avec l'auteur :

Page 19
du magazine

La cité attique a élaboré un système législatif, éthique et politique qui s'assure du respect de la parenté. Le soutien civique à la famille passe par la mise en place de procédures judiciaires accessibles à tout citoyen, qui incarnent ainsi l'intérêt de la communauté. *Graphè et eisangélie* sont ainsi ouvertes à tous, et protègent les plus faibles, parents âgés, pupilles et jeunes filles épicières. La cité mêle subtilement l'attention portée à la famille et la sauvegarde de ses propres valeurs. Lorsqu'elle distingue les orphelins de guerre, Athènes célèbre le patriotisme des hommes tombés pour elle. En protégeant les épicières, elle s'assure aussi de la bonne transmission des patri-moines, nécessaire à la stabilité économique des *oikoi* constitutifs de la communauté. En sanctionnant l'adultère, la communauté civique s'intéresse moins à la paix des ménages et à la dignité des épouses trompées qu'au spectre des *nothoi* et des femmes non soumises. À côté des *graphai* et des *eisangélies*, la cité a cependant laissé aux individus lésés l'initiative exclusive de certaines actions. Cette autonomie n'est pas sans revers ; le cas des meurtres intrafamiliaux pose le problème de la cohabitation paradoxale de la piété envers les siens et de la poursuite nécessaire du criminel. Il faut en effet rendre justice au mort et éviter à la cité d'être contaminée par la souillure du meurtre.





Cours
de science
politique
dans
l'amphithéâtre
Lefebvre,
en Sorbonne

FORMATION

→ **PAGE 24**

Double licence
" Économie-science politique /
Science politique-économie "

→ **PAGE 26**

Double licence
" Histoire-histoire de l'art
et archéologie / Histoire de l'art
et archéologie-histoire "

→ **PAGE 25**

Double licence
" Droit-philosophie /
Philosophie-droit "

→ **PAGE 27**

Le master pro Ciné Sorbonne
scénario, réalisation
et production



DOUBLES LICENCES

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est une université pluridisciplinaire, les doubles parcours de licence qu'elle offre depuis une quinzaine d'années en sont un bon exemple. De plus en plus prisées par les étudiants, elles offrent une alternative aux classes préparatoires.

Économie – science politique

Science politique – économie



La double licence économie-science politique est créée en 2010, elle se substitue alors à la double licence économie-sociologie. Cette formation est accessible à partir de la licence 3. Elle s'adresse à un public d'étudiants de formation économique ayant suivi des options en science politique, en sociologie ou en droit, mais également à des étudiants issus de classes préparatoires. Ce parcours permet aux étudiants d'obtenir une licence d'économie et une licence de science politique.

Doubles compétences

Les étudiants acquièrent de solides connaissances en suivant des cours d'économie tels que la macroéconomie, le commerce international, les statistiques et l'économétrie, et des cours de science politique tels que : organisation de l'État et action publique, transformation des sociétés contemporaines, techniques d'en-

quête. La formation propose également une ouverture sur la sociologie. Selon Catherine Sofer, responsable de la licence dans le département d'économie, cette formation permet « l'acquisition de connaissances, l'assimilation de modes de raisonnement, la réalisation de travaux qui facilitent directement l'accès à l'ensemble des masters tant d'économie que de sciences politiques dans lesquels la bi-disciplinarité est toujours un atout ». En effet, après l'obtention de leurs diplômes, les étudiants peuvent au choix rejoindre les masters des deux disciplines.

Débouchés et concours

Cette formation propose un champ élargi de domaines vers lesquels les étudiants pourront se diriger. Elle ouvre également des portes dans des professions qui cherchent des profils à doubles compétences, une maîtrise des sciences économiques et une

solide culture sur les faits sociaux contemporains : chargés d'études, journaliste économique, experts des décideurs économiques et politiques. Elle prépare aussi au CAPES, à l'agrégation de sciences sociales ou à des concours de la fonction publique.

PAROLE D'ÉTUDIANT

J'ai fait deux années de classe préparatoire. Ma préférence allait vers les sciences économiques et sociales. La mono-disciplinarité de l'université m'effrayait un peu. La double licence permettait d'élargir la palette des matières, c'est ce qui m'a séduit. Par la suite, je pense me diriger vers le master environnement et développement durable. Je remarque que, souvent, seuls la croissance ou l'expansion des échanges semblent importer, sans prendre en compte la soutenabilité des politiques économiques d'un point de vue environnemental. Cette voie me permettrait de lier les deux disciplines.

Nicolas Duchemin,
étudiant en licence 3

Contacts :

Responsables pédagogiques :

Catherine Sofer
Département d'économie (UFR02) :
www.univ-paris1.fr/ufr/ufr02

Delphine Dulong
Département de science politique (UFR11) :
www.univ-paris1.fr/ufr/ufr11



DOUBLES LICENCES

La double licence droit-philosophie a été créée en 2005. Elle accueille une soixantaine d'étudiants en licence 1, sélectionnés sur dossier d'après leurs notes de terminale ainsi que sur motivation. Pour Rémy Libchaber, responsable de la formation dans le département d'études juridiques générales *« la matière juridique étant un peu technique, il est apparu qu'il serait bon de la cumuler avec la philosophie, qui ouvre sur un monde à la fois plus abstrait et plus divers »*.

Cette formation permet d'acquérir les fondements des deux disciplines et délivre deux diplômes. Sophie Guérard de la Tour, responsable de la formation dans le département de philosophie, explique que *« les étudiants apprécient cette voie qui leur permet d'éviter une spécialisation trop restreinte au sortir du lycée »*. Les étudiants peuvent développer une culture philosophique mais également acquérir une solide formation en droit. En outre, ces deux matières présentent des méthodologies assez différentes (dissertation, commentaire d'arrêt,...) que les étudiants vont découvrir et assimiler. Cette formation impose un rythme de travail soutenu, cependant les résultats sont très encourageants puisque les taux de réussite sont supérieurs à ceux des formations simples.

Et après ?

À la fin de leur double cursus, les étudiants titulaires des deux diplômes peuvent prétendre à intégrer les masters des deux départements. Cette formation est également intéressante pour ceux qui souhaitent ensuite tenter les concours administratifs, ou



Droit - philosophie

Philosophie - droit

évoluer vers les milieux professionnels des métiers du livre (édition, bibliothèque) et de la communication. Elle permet une professionnalisation plus aisée pour les étudiants, tout en leur apportant d'importantes connaissances culturelles.

Pour Rémy Libchaber, un objectif à long terme serait *« de former des chercheurs de qualité dans les deux domaines : aussi bien des juristes capables de faire de la théorie, que des philosophes pleinement informés du droit, qui pourraient ainsi accomplir des travaux de philosophie politique*

et déboucher, à terme, sur un progrès de la philosophie du droit en France ».

Contacts :

Responsables pédagogiques :



Sophie Guérard de la Tour
Département de philosophie (UFR10)
www.univ-paris1.fr/ufr/ufr10



Rémy Libchaber
Département d'études juridiques générales (UFR26)
www.univ-paris1.fr/ufr/ufr26

PAROLE D'ÉTUDIANT

J'ai passé un baccalauréat scientifique mais j'ai toujours été intéressé par les matières littéraires, en particulier la philosophie. Lorsque j'ai cherché un cursus universitaire qui me correspondait, la licence de philosophie était une option mais n'offrait pas assez de diversité dans ses débouchés. Je me dirigeais alors vers une licence de droit même si le monde juridique était une découverte. J'ai pris

connaissance du concept de double licence par un ancien étudiant. J'ai tout de suite adhéré au principe : le cursus droit-philosophie m'est apparu comme une évidence. Après l'obtention de mon diplôme, je souhaite continuer en master de droit et tenter d'intégrer l'École nationale de la magistrature (ENM).

Pierre Gareau,
étudiant en licence 2



DOUBLES LICENCES

Histoire – histoire de l'art et archéologie / Histoire de l'art et archéologie – histoire



Le double parcours histoire-histoire de l'art et archéologie a été créé en 2005. Cette formation connaît un grand succès, avec plus de 500 candidatures reçues, provenant de toute la France. Une trentaine d'étudiants sont retenus. Le double cursus offre l'avantage d'obtenir, à l'issue de trois années d'études, deux diplômes, l'un en histoire l'autre en histoire de l'art et archéologie, ouvrant sur tous les masters des deux départements. Selon Alain Duploux, responsable du cursus dans le département d'histoire de l'art et d'archéologie: «*la formation a des objectifs ambitieux, qui donnent accès à un large éventail de formations en master, mais aussi de débouchés professionnels*».

Une double acquisition

Les étudiants peuvent profiter de l'enseignement des matières fon-

damentales dans les deux disciplines, s'assurant une acquisition des connaissances et compétences aussi bien en histoire qu'en histoire de l'art. Ainsi, au terme de trois années d'études, l'ensemble de l'histoire de l'art occidental, de l'Antiquité à nos jours, et de la culture matérielle des civilisations européennes et non-européennes est passé en revue, tandis que les étudiants acquièrent les éléments essentiels d'une formation historique sur les quatre grandes périodes de l'histoire occidentale (Antiquité, Moyen Âge, époques moderne et contemporaine).

Une des spécificités de ce parcours est la spécialisation des étudiants en licence 3. Ils choisissent soit la voie de l'archéologie soit celle de l'histoire de l'art, ce qui fera l'objet d'une mention particulière dans l'intitulé de leur double diplôme.

La formation demande de la part des étudiants une somme de travail importante. Cependant, on remarque que, comparé à une licence générale, le taux d'abandon en licence 1 est extrêmement faible et le taux de réussite est très élevé pour chaque année de licence: entre 85 et 95%. Par ailleurs, ce public va très souvent poursuivre en 2^e cycle universitaire. Alain Duploux nous explique que «*ces étudiants constituent aussi un vivier de recrutement important, au-delà des masters, pour une entrée en doctorat*». Cette double expertise ouvre ainsi une voie à la recherche.

Cécile Lecan

PAROLE D'ÉTUDIANT

À l'origine je me destinais à l'histoire de l'art. Le choix de partir en double cursus me permettait d'obtenir une complémentarité de disciplines appréciable dans la poursuite des études. Ma rencontre avec l'archéologie a été surprenante et décisive pour la poursuite de mes études. L'intérêt du double cursus est de pouvoir croiser les données, et d'avoir un regard plus critique sur la discipline. Malgré une somme de travail importante, je suis heureuse d'avoir choisi cette formation. Je me destine à un master d'histoire médiévale. Si le sujet de celui-ci reste encore flou, ma formation me permettra de croiser différentes approches (Histoire des mentalités, socio-économique, matérielle...).

Joe-Ann Ball,
étudiante en licence 3

Contacts :

Responsables pédagogiques :



Alain Duploux
Département d'histoire de l'art
et d'archéologie (UFR03)
www.univ-paris1.fr/ufr/ufr03



Jean-Marie Le Gall
Département d'histoire (UFR09)
www.univ-paris1.fr/ufr/ufr09

CINÉMA

Aborder les multiples facettes des métiers du cinéma (scénario, réalisation, production), et avoir une approche complète de la création filmique, tel est le défi que se lance chaque année le master pro Ciné Sorbonne dirigé par le professeur et cinéaste, Frédéric Sojcher.

Le master pro Ciné Sorbonne scénario, réalisation et production

Il existe déjà un master recherche en cinéma, lorsqu'en 2005 Frédéric Sojcher crée le master pro scénario, réalisation, production. Il offre ainsi une alternative aux passionnés du 7^e art. Enseignant et réalisateur, Frédéric Sojcher y apporte à la fois ses connaissances universitaires et sa pratique cinématographique. Pour lui il est essentiel qu'un scénariste, ou qu'un producteur acquiert des notions de mise en scène, qu'il soit conscient des enjeux artistiques, et qu'un cinéaste connaisse les contraintes économiques d'une réalisation filmique. Selon Frédéric Sojcher, « *il y a des vases communicants entre ces trois piliers, le scénariste, le réalisateur, le producteur* ».

Aussi l'écriture, la réalisation et la production, telles sont les compétences développées dans le master. L'objectif est de « *découvrir*



Tournage
du film
Game Over,
d'Ana Uribe,
2011



de nouveaux talents et de développer de nouvelles formes d'écriture et de réalisation filmique et transmedia ».

Le scénario et la réalisation

Pendant leur année de master 2, les étudiants sont mis dans les conditions de production, de création et de diffusion telles qu'ils pourront les rencontrer dans un univers professionnel. Sous l'impulsion de Claire Vassé, écrivain et scénariste, des ateliers de scénario permettent aux étudiants de travailler des projets personnels (hors partenariats). Chaque semaine, en cours, les étudiants du master rencontrent un scénariste qui leur transmet son expérience du métier.

Scénaristes, les étudiants se font aussi réalisateurs. Ils mettent en scène des films : documentaires ou fictions. Pour mener à bien ces projets d'équipe, ils sont encadrés par leurs enseignants et par une maison de production, *Les films d'ici*. Serge Lalou et Virginie Guibbaud, tous deux producteurs

accompagnent ainsi les différentes étapes de leurs projets.

La production

D'importants partenariats de production permettent aux étudiants de réaliser les films dans un encadrement professionnel. « *C'est une belle opportunité pour les étudiants de pouvoir travailler avec un producteur et une chance que leurs films soient diffusés* », remarque Frédéric Sojcher. Des partenaires comme France 2, Ciné+, Arte et Arte créative, le musée du Louvre, le musée de l'Homme... et récemment le musée du quai Branly (cf. p. 29), ont permis de donner vie à différents projets filmiques du master. Ces partenaires participent au financement et à la diffusion des films réalisés par les étudiants en cinéma mais ils leur infligent aussi quelques contraintes. Or, « *la contrainte peut être source de création* » pense Frédéric Sojcher.

Et les projets se bousculent. Deux nouveaux partenariats sont d'ores et

déjà en cours, le premier avec la Cité des Sciences, le Palais de la découverte et Universcience. L'objectif pour les étudiants de master 1, est de réaliser des films de création autour des musées scientifiques de Paris, et d'y apporter un regard inédit sur l'envers du décor.

Le deuxième partenariat a été conclu avec le Ministère du travail (Laurent Setton) et France 2 (Christophe Taudière, émission « Histoires courtes »). Les étudiants de master 2 réaliseront plusieurs films courts sur l'emploi des jeunes. Ce regard de jeunes cinéastes posé sur cette question cruciale de l'insertion professionnelle des nouvelles générations réserve sans nul doute de bonnes surprises. Tous ces films seront produits par *Les films d'ici*.

Le monde professionnel

Pour mener à bien l'objectif du master, il ne fallait pas simplement que la formation soit pratique, il fallait aussi qu'il y ait des passerelles avec le monde professionnel. Aussi, au cours de l'année, nombre de professionnels viennent à la rencontre des étudiants, pendant un cours ou dans le cadre de rencontres souvent ouvertes au public.

En outre, les étudiants organisent une série de débats publics, les Ciné-débats. Ces rencontres autour d'un thème différent chaque année, sont encadrées par l'équipe enseignante (sous l'égide de Nguyen Trong Binh). Des professionnels du cinéma invités – comme Jacques Audiard, Jean-Pierre Bacri, Patrice Chéreau, Maria de Medeiros, Jean-Pierre Jeunet pour ne citer qu'eux – viennent répondre aux questions que suscite le sujet. Ces débats donnent lieu à publications. Cette année, le master pro organise un cycle de débats au grand auditorium de la Bibliothèque François Mitterrand en partenariat avec la *New York University (NYU)* Paris sur les liens de création entre réalisateurs et



Frédéric Sojcher,
directeur
du master pro
Ciné Sorbonne

compositeurs de musiques de film. Le premier débat a eu lieu mercredi 17 janvier 2013, en présence de Vladimir Cosma. Le cycle de débats se poursuivra jusqu'en avril. L'intégralité du programme est consultable sur le site du master.

N.T. Binh,
C. Rihoit,
F. Sojcher, *L'art
du scénario*,
Archimbaud /
Klincksieck,
2012



Le master pro Ciné Sorbonne s'est également associé avec l'École des Médias et du numérique de la Sorbonne et avec le master recherche en cinéma et audiovisuel pour organiser un cycle de conférences¹ sur: «Les nouvelles formes de financement et de diffusion de la création audiovisuelle».

Ainsi, de la scénarisation à la réalisation, les étudiants passent par toutes les étapes de la création. Ils s'exercent même à la création sonore et au montage dans un atelier animé par l'artiste et professeur d'arts plastiques Richard Conte. Des cours théoriques sur le droit d'auteur, la musique de film, la production dans le cinéma français, mais aussi des cours d'analyse filmique en anglais, de critiques de films... permettent aux étudiants du master d'affiner leur connaissance et d'enrichir leur réflexion sur le cinéma. Le master pro Ciné Sorbonne révélateur de jeunes talents? Nous pouvons déjà nous en faire une idée en visionnant cinq films courts sur le musée du quai Branly avec le regard très singulier de cinq étudiants-réalisateurs sur la chaîne ARTE Creative ou encore sur le site du master pro Ciné Sorbonne.

Lucia Hernandez

¹ Mardi 29 janvier 2013, Centre Panthéon, Amphi 3 de 19h à 21h.

En ligne :

masterprocinesorbonne.univ-paris1.fr



ACTUALITÉS

ÉVÈNEMENT

Vœux du Président : discours de politique générale

La cérémonie des vœux 2013 du président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Philippe Boutry s'est déroulée le vendredi 11 janvier dernier, dans les prestigieux salons de la Sorbonne. Personnels de l'université et personnalités du monde de l'enseignement supérieur étaient au rendez-vous. Le président Philippe Boutry, élu au printemps dernier a profité de ce moment pour esquisser un premier bilan et annoncer quelques perspectives. Il a identifié



à son arrivée trois grands défis. Le premier était de rétablir l'équilibre budgétaire. La nouvelle équipe a ainsi fait des choix financiers et politiques afin que l'université puisse retrouver le chemin d'une véritable autonomie notamment budgétaire. Le deuxième défi était la préparation du contrat quadriennal 2014-2018 et la présentation de la carte de formations. Et le troisième défi a consisté à mobiliser l'université afin de préparer les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le président a ainsi dans cette perspective invité le 5 novembre 2012, les trois conseils centraux de l'université à débattre autour de la question : « *Comment construire une Université de rang international en Sciences humaines et sociales dans un contexte d'injonctions contradictoires ?* ». Philippe Boutry a également rappelé les diverses missions et initiatives de ses vice-présidents, réunis autour d'une politique universitaire qui souhaite placer l'étudiant au cœur du dispositif et apporter une réponse à la question : Comment être une université de masse et une université d'excellence ? Son mot d'ordre reste : « *Agir ensemble pour une université créative* », il invite chacun des membres de l'université à y prendre part. LH

Le discours en ligne : www.univ-paris1.fr

HONNEURS ET DISTINCTIONS

10 lauréats du Prix de la Chancellerie



Le 6 décembre 2012 a eu lieu dans le Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, la remise des Prix de la Chancellerie des universités de Paris. Yvonne Flour, vice-présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a remis ces distinctions qui ont pour finalité de récompenser l'excellence de la valeur universitaire et scientifique d'une thèse de doctorat soutenue au cours de l'année 2011. 47 prix ont été décernés en 2012 à des étudiants ayant soutenu une thèse au cours de l'année civile 2011. Les étudiants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne se sont vus largement récompensés avec 10 prix attribués. CL ■

MON QUAI BRANLY



Les 20 et 21 décembre 2012, ont été projetés au musée du Quai Branly, les courts-métrages documentaires réalisés par les étudiants du master pro Ciné Sorbonne en partenariat avec *Les films d'ici*. Les étudiants du Frédéric Sojcher ont eu accès au plateau des collections permanentes ainsi qu'aux expositions tempo-

raires consacrées au phénomène des zoos humains, « *Exhibitions, l'invention du sauvage* », et au chamanisme, « *Les maîtres du désordre* ». L'idée était de leur permettre de poser leur propre regard sur une œuvre ou sur les thèmes abordés à travers les expositions pour réaliser des films personnels et créatifs. Cinq courts-métrages ont donc été réalisés à cette occasion par Axel Würsten, Laure Bourdon, Siegfried May, Marie-Stéphane Imbert et Nathalie Villeneuve. Ils sont visibles sur Arte CREATIVE. CL ■

Disciplines Les lauréats Directeurs de thèse

Disciplines	Les lauréats	Directeurs de thèse
Droit et Science Politique	Maxime Julienne	Laurent Aynès
	Laureen Sichel	Grégoire Loiseau
	Sylvie Nérissou	Frédéric Pollaud-Dulian et Wilhelm Nordemann
	Fabrice Rosa	François Gaudu

Sciences économiques et gestion	Sophie Osotimehin Mathieu Couttenier Thai Ha-Huy	Jean-Olivier Hairault Thierry Mayer Cuong Le-Van
---------------------------------	--	--

Lettres et sciences humaines	Pauline Lemaigre-Graffier Virginie Martin Vincent Israel-Jost	Dominique Margairaz Jean-Clément Martin Anouk Barberousse et Jean Gayon
------------------------------	---	---

ACTUALITÉS

HONNEURS ET DISTINCTIONS

La Prép'ENA Paris 1 – ENS affiche de bons résultats

Le 12 décembre dernier la Prép'ENA Paris 1 – ENS organisait un cocktail dédié aux lauréats des différents concours de la haute fonction publique. Le président Philippe Boutry a félicité les bons résultats de la formation. En 2005, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'École Normale Supérieure (ENS) se sont unies et ont créé un centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique : le centre de Prép'ENA Paris 1 – ENS. Dirigée par Christophe Strassel (enseignant à l'ENS et conseiller à la Cour des Comptes) et Gérard Marcou (professeur de droit public à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne), cette formation permet aux meilleurs étudiants de se préparer, avec le maximum de chances de réussite, aux concours de la haute fonction publique, tel que l'École nationale d'administration (ENA) et aux autres concours de niveau équivalent. Et en effet, pour l'année 2012, sur 40 candidats admis, 11 sont issus de la Prép'ENA Paris 1 – ENS. Outre une préparation efficace aux concours de la haute fonction publique, elle permet aussi la validation du grade de Master professionnel en administration publique générale. LH

Le LL.M. classé numéro 1 !



Le diplôme LL.M (*Magister Legum*) de droit français et de droit européen de l'école de droit de la Sorbonne est classé numéro 1 en France (numéro 9 sur 100 en Europe, et numéro 29 dans le monde) selon le dernier classement LL.M. Guide *Law schools ranking* 2013. Dirigé par Joan Divol, le LL.M de droit français et de droit européen existe depuis 2000. Il est ouvert aux étudiants étrangers francophones ayant terminé leurs études de droit dans leur pays et qui souhaitent intégrer le monde professionnel franco-européen. La formation se déroule sur sept mois, elle comprend en outre un stage de 3 à 6 mois à Paris (ministères, autorités de la concurrence, juridictions françaises, institutions européennes, entreprises ou cabinets d'avocats). Elle prépare également au passage du barreau français par équivalence. Avec environ 15 étudiants par promotion, la formation accueille près de 10 nationalités différentes. LH

ÉVÉNEMENT

Le Ministre du Budget fait cours à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne



Jeudi 29 novembre 2012 à 18h30, le Ministre délégué au Budget, Jérôme Cahuzac a fait cours devant des étudiants de 2e d'année de licence d'économie au Centre Pierre Mendès France (rue de Tolbiac) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Invité dans le cadre d'un cours sur les finances publiques par Bruno Tinel, maître de conférences en économie à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Jérôme Cahuzac s'est très volontiers prêté au jeu de l'enseignement ainsi qu'à celui des questions/réponses avec les étudiants d'économie. Après un exposé d'une quarantaine de minutes sur les grandes questions de finance publique (construction de la loi de finances, équilibre budgétaire, contraintes européennes...) et également sur les principales orientations de politique économique du gouvernement, Jérôme Cahuzac a répondu aux questions des étudiants. Le ministre s'est ensuite prêté avec simplicité et franchise pendant plus d'une heure et demie au jeu de la pédagogie et des questions-réponses, et parfois même à l'amorce d'un débat contradictoire avec certains étudiants. NJ

MUSIQUE ET CINÉMA, UN MARIAGE HARMONIEUX

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et particulièrement le master pro Ciné Sorbonne, s'est associée avec la *New York University* à Paris et l'Union des Compositeurs de Musique de Films pour un cycle « Musique et cinéma » à la Bibliothèque nationale de France (BNF). Au cours de six rencontres avec des figures du cinéma mondial, ils nous proposent de débattre des liens entre mise en scène, images et musique. Compositeurs (Bruno Coulais, Carter Burwell...) et réalisateurs (Claire Denis, Atom Egoyan...) témoigneront de leurs collaborations fructueuses et mettront ainsi en lumière les coulisses de cette « création à deux ». CL

Du 17 janvier au 24 avril, 18h30 - 20h, Grand Auditorium de la BNF, Hall Est

PROGRAMME DE LA GALERIE

MICHEL JOURNIAC

La Galerie
Michel Journiac,
espace d'exposition
du département
d'arts plastiques
et sciences de l'art de
l'université Paris 1
Panthéon-Sorbonne

// Anita Molinero, « Hallali »
23 janvier - 8 février 2013



// Exposition collective : Céline Cléron, Guillaume Constantin,
Jennifer Douzenel, Jean-François Leroy, Vincent Mauger
19 février - 9 mars 2013

// Prix Michel Journiac, 4^e édition
13 mars - 23 mars 2013

// Exposition de fin d'études des étudiants
du master 2 Sciences et Techniques de l'Exposition
à partir du fonds de dotation de la collection Famille Moulin
2 avril - 13 avril 2013

// Michel Journiac, à l'occasion de la publication de ses écrits,
en partenariat avec l'ENSBA (Paris) et le CNEAI
Fin septembre - octobre 2013

// Romain Bernini
Novembre - décembre 2013

UFR 04 Arts Plastiques et Sciences de l'Art
47, rue des bergers, 75015 Paris
Métros: Charles Michel / Lourmel
Ouvert du lundi au vendredi, de 13h à 17h
Contact: GalerieJourniac@univ-paris1.fr

SUIVEZ-NOUS SUR :



facebook.com



twitter.com/sorbonneparis1

Retrouvez-nous sur YouTube Edu



youtube.com/univparis1

La chaîne Panthéon-Sorbonne
vous présente :

LA NÉBULEUSE LOUVRE



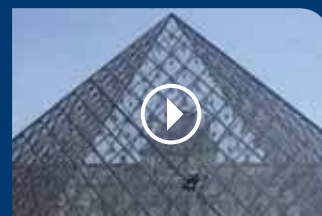
TOUT N'EST PAS PERDU
Géraldine Comte
4' 46''



TOUS MÉCÈNES !?
Julien Menanteau
6' 00''



**DU PREMIER
AU DERNIER REGARD**
Grégory Rateau / 06' 26''



**MUSÉE PROPRE,
MUSÉE SALE**
Elodie André / 7' 34''



REGARD D'AVEUGLE
Sonia Ben Slama
6' 34''



FABULATION
Vladimir Vtsev
17' 50''



UNE MADELEINE
Sébastien Cléro
6' 03''



LES IMMORTELS
Mandana Ferdos
7' 18''



Programme de films courts réalisés dans le cadre du partenariat entre le musée du Louvre et le master pro Ciné Sorbonne de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Coproduction *Les films d'ici*, Musée du Louvre 2011, en partenariat avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.